



## RVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

RENCONTRE D'AMORCE AVEC LES GROUPES D'INTÉRÊT

LES MILIEUX DE VIE

24 MARS 2004

COMPTE RENDU



**Daniel Arbour & Associés**

31 MAI 2004

## 1. LE CONTEXTE DE PLANIFICATION

Suite au regroupement, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Ville de Gatineau a entrepris une démarche de réflexion et de consultation auprès des citoyens et de ses partenaires des milieux d'affaires, institutionnels et communautaires afin d'élaborer un plan stratégique. En septembre 2003, le Conseil municipal adoptait ce plan devant guider le développement de la Ville au cours des prochaines années.

Afin de traduire la vision et les nouvelles directions stratégiques de la Ville en grandes orientations d'aménagement et en dispositions réglementaires, celle-ci a aussi entrepris en décembre 2003 la réalisation d'un plan et d'une réglementation d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la nouvelle ville.

La Ville de Gatineau a mandaté le *Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc et Daniel Arbour et associés*, urbanistes-conseils, pour l'assister dans l'élaboration de son plan et de ses règlements d'urbanisme.

La révision du plan et des règlements comprend les 6 grandes étapes suivantes :

Étape 1 : La revue de l'ensemble des études de planification.

Étape 2 : L'analyse du territoire et l'identification des grands enjeux de planification.

Étape 3 : La formulation des grandes orientations et la réalisation du concept d'organisation spatiale et du plan d'affectation des sols.

Étape 4 : L'identification et le traitement des secteurs particuliers d'intervention ainsi que la définition des politiques, programmes et projets.

Étape 5 : La rédaction finale du plan d'urbanisme et des règlements.

Étape 6 : Le processus d'adoption du plan d'urbanisme et des règlements.

Les présentes rencontres d'amorce avec les groupes d'intérêt s'inscrivent à l'intérieur de l'étape 2.

## 2. LES RENCONTRES D'AMORCE AVEC LES GROUPES D'INTÉRÊT

Dans le cadre de la révision du plan et des règlements d'urbanisme, cinq rencontres d'amorce ont été tenues afin de connaître les attentes et les perceptions des intervenants du milieu. Ceux-ci ont été conviés à une des rencontres portant sur :

- **les milieux de vie (1 rencontre);**
- le développement économique (1 rencontre);
- l'environnement et les transports (1 rencontre);
- le développement immobilier (1 rencontre);
- les débits de boisson (1 rencontre).

## **Le présent document constitue le compte rendu de la rencontre relative aux milieux de vie.**

Les tableaux des pages suivantes présentent d'abord une synthèse des pistes d'action relatives aux milieux de vie qui ont été identifiées lors des différents exercices de consultation tenus dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2003-2007.

La seconde section résume les orientations et les stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification suivants :

- le Plan stratégique 2003-2007;
- le Schéma d'aménagement révisé;
- les Plans d'urbanisme des anciennes villes composant la nouvelle Ville de Gatineau.

Enfin, la section 3 fait état des pistes d'action à privilégier, soulevées lors de l'atelier de discussion.

Les pistes d'action, les orientations et les stratégies d'aménagement avaient été regroupées en six enjeux de discussion :

- la consolidation des milieux de vie sous forme de villages urbains et leur intégration à l'environnement naturel;
- la revitalisation des quartiers anciens et la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;
- l'accueil de logements sociaux et abordables;
- la desserte en équipements et services communautaires, culturels et de loisirs;
- l'aménagement et l'accessibilité des parcs et espaces verts;
- l'encadrement des nouveaux projets résidentiels.

### **2.1 Le processus de discussion**

Les rencontres d'amorce ont pris la forme d'un atelier, qui s'est déroulé en trois étapes. L'atelier présentait d'abord les pistes d'actions identifiées dans le cadre de démarches de planification précédentes. Les pistes d'actions avaient été regroupées par enjeu en fonction des thèmes abordés. L'exercice consistait à valider ces enjeux et ces pistes d'action identifiées précédemment.

Dans un second temps, le document présentait les orientations et les stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification antérieurs, en lien avec le thème présenté.

Finalement, les participants étaient invités à formuler des commentaires et à identifier d'autres actions relatives à l'aménagement du territoire.

## 2.2 Le suivi

L'exercice a permis d'apprécier les différents points de vue apportés par les participants et d'identifier les points de consensus autant que les points de divergence. Des avenues de développement et d'aménagement pourront ainsi être dégagées et intégrées dans le processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme.

### 3. ATELIER DE DISCUSSIONS

#### Enjeu 1 : La consolidation des milieux de vie sous forme de villages urbains et leur intégration à l'environnement naturel

##### 1.1 Pistes d'action identifiées lors des consultations du Plan stratégique :

- Assurer l'émergence de milieux de vie caractérisés par une mixité de fonctions : résidentielle, commerciale et de services, parcs, équipements communautaires, etc.
- Appliquer les critères d'une forme urbaine durable (mixité fonctionnelle, diversité, compacité et cadre urbain agréable pour les piétons) lors de la consolidation des milieux de vie existants et lors de la réalisation de nouveaux développements.
- Densifier les milieux de vie situés près des corridors de transport en commun et des services
- Assurer la protection des zones humides, des boisés et des points de vue significatifs lors de la réalisation de nouveaux projets de développement.

##### 1.2 Orientations et stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification :

- Instaurer une politique plus souple vis-à-vis de la mixité des usages.
- Rechercher la diversité des milieux bâtis et des types de logement.
- Miser sur l'utilisation des techniques de planification urbaine qui favorisent le développement durable telles la densification des zones résidentielles et la réduction des déplacements en automobile.
- Développer des critères de performance permettant aux promoteurs de réaliser des projets immobiliers de toute nature intégrés à leur milieu tant naturel que social.
- Développer une connaissance approfondie du milieu naturel afin de permettre des décisions plus éclairées en complétant l'inventaire des espaces naturels et des milieux sensibles.

##### 1.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce :

- Respecter les spécificités de chacun des quartiers.
- Favoriser la mixité dans les noyaux villageois.
- Répartir la mixité sur l'ensemble du territoire.
- Éviter la mixité dans certains secteurs, notamment à Aylmer.
- Assurer l'uniformité des usages et des constructions sur une même rue.
- Interdire l'aménagement d'un deuxième logement dans une résidence unifamiliale sauf pour la garde de parents.
- Encourager l'implantation de bâtiments avec usages mixtes (commerce au rez-de-chaussée et logements aux étages) dans l'île de Hull.

**Enjeu 1 : La consolidation des milieux de vie sous forme de villages urbains et leur intégration à l'environnement naturel****1.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce (suite)**

- Créer des lieux animés agréables pour marcher, faire du lèche-vitrine, manger sur une terrasse, etc.
- Trouver une alternative aux magasins-entrepôts (en hauteur plutôt qu'en longueur).
- Éviter la création de méga centres commerciaux à proximité des quartiers résidentiels.
- Planifier la desserte en transport en commun en fonction des clientèles cibles, notamment les personnes à faible revenu.
- Améliorer la sécurité des piétons, notamment près de l'hôpital.
- Réduire l'étalement urbain.

**Enjeu 2 : La revitalisation des quartiers anciens et la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti****2.1 Pistes d'action identifiées lors des consultations du Plan stratégique :**

- Maintenir et développer des programmes de subvention à la revitalisation des vieux quartiers.
- Favoriser une densification des vieux quartiers.
- Limiter l'étalement urbain afin de favoriser un retour vers les anciens quartiers.
- Réhabiliter les vieilles rues principales.
- Préserver le patrimoine bâti par une politique de classement et de reconnaissance élargie.
- Mettre en place des programmes de subvention à la revitalisation des sites patrimoniaux et à l'acquisition des bâtiments d'intérêt à des fins publiques.

**2.2 Orientations et stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification :**

- Favoriser la viabilité sociale et financière des quartiers existants.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti historique, particulièrement celui qui présente un intérêt touristique et récréatif.
- Reconnaître une valeur patrimoniale à certains sites et édifices d'intérêt.
- Élaborer des normes spécifiques au patrimoine et les inclure dans la réglementation (restauration, démolition, etc.)

**2.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce :**

- Privilégier le redéveloppement des quartiers anciens avant le développement de nouveaux secteurs en périphérie.
- Densifier le centre-ville mais conserver des îlots de vie représentatifs.
- Assurer l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments construits en hauteur dans l'île de Hull.
- Adopter un cadre réglementaire spécifique aux secteurs anciens. Les normes ne devraient pas être les mêmes que dans les secteurs de banlieue (exemple les galeries).
- Revitaliser l'île de Hull et freiner sa gentrification.
- Encourager la construction de résidences pour les familles dans l'île de Hull.
- Développer la vocation touristique du Vieux Hull.
- Améliorer la signalisation touristique des attraits de l'île de Hull.

## **Enjeu 2 : La revitalisation des quartiers anciens et la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti**

### **2.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce (suite)**

- Privilégier l'aménagement de rues piétonnières, notamment sur la rue Laval entre les rues Wellington et Wrigth dans l'île de Hull.
- Améliorer les conditions du stationnement hivernal sur l'île de Hull.
- Privilégier la mixité des populations (pauvres et riches).
- Adopter des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour soutenir la revitalisation commerciale des artères suivantes : Maloney, Main et Notre-Dame.
- Respecter l'image des rues commerçantes.
- Faire de Buckingham un arrondissement touristique.
- Protéger, mettre en valeur et promouvoir la Ferme Moore et les 50 coups de cœur identifiés par la Société d'histoire de l'Outaouais, la Société d'histoire de Buckingham et l'Association du patrimoine d'Aylmer (les bâtiments et leur environnement).
- Assurer une protection juridique aux bâtiments présentant un intérêt patrimonial (exemple la citation) tant aux bâtiments de propriété privée qu'aux bâtiments municipaux.
- Appliquer les règlements relatifs à la protection du patrimoine de façon plus sévère et augmenter le montant des amendes.
- Attribuer des subventions à la rénovation en fonction de la valeur historique et architecturale d'un bâtiment et non par tirage au sort.
- Mettre en valeur le secteur de la Chute des Chaudières qui présente un potentiel exceptionnel.
- Assurer la protection des paysages, notamment en préservant les vues sur les rivières.
- Réaliser des études afin de mieux connaître les sites archéologiques (exemple le lac Leamy).

**Enjeu 3 : L'accueil de logements sociaux et abordables****3.1 Pistes d'action identifiées lors des consultations du Plan stratégique :**

- Favoriser la construction des logements sociaux et abordables.
- Transformer des bâtiments existants en logements sociaux (coopératives d'habitation).
- Éviter que la probable densification du centre-ville engendre le déplacement des clientèles démunies.

**3.2 Orientations et stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification :**

- Offrir des terrains permettant la construction de logements coopératifs.
- Susciter, par le biais des organismes sans but lucratif, le maintien et la construction de logements à prix abordables.
- Continuer à offrir des habitations à loyer modique par le biais de l'Office municipal d'habitation.

**3.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce :**

- Planifier rigoureusement la localisation des logements sociaux et abordables.
- Intégrer les logements sociaux et abordables dans l'ensemble de la trame urbaine.
- Éviter l'isolement des logements sociaux et abordables.
- Localiser les logements sociaux et abordables le plus près possible des services.
- Construire des logements sociaux et abordables à proximité des grandes surfaces (Wal-Mart, Canadien Tire, Super C, etc.).
- Limiter la construction de nouveaux logements sociaux et abordables dans l'île de Hull.
- Éviter la construction de logements sociaux et abordable à proximité des artères commerciales traditionnelles.

**Enjeu 4 : La desserte en équipements et services communautaires, culturels et de loisirs****4.1 Pistes d'action identifiées lors des consultations du Plan stratégique :**

- Assurer une desserte adéquate en équipements communautaires, culturels et de loisirs, à l'échelle du quartier : aménagement de centres communautaires et de bibliothèques, amélioration des infrastructures sportives, etc.
- Mettre en place des nouveaux lieux de rencontre et d'activité de loisirs plus près des citoyens et adaptés à leur capacité de payer.
- Développer un réseau de centres communautaires et de loisirs intégré.
- Améliorer l'accessibilité aux services par une distribution équitable des équipements.
- Privilégier une décentralisation des activités et des points de services.
- Instaurer un réseau de petits marchés publics dans les quartiers.

**4.2 Orientations et stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification:**

- Implanter des lieux de rencontre au sein même des villages urbains.
- Adapter les services municipaux aux caractéristiques sociales et économiques des résidents des villages urbains.
- Accroître l'accessibilité aux services et activités offertes sur le territoire municipal pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

**4.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce :**

- Viser la qualité des équipements et services, pas seulement leur quantité.
- Décentraliser la desserte en équipements et services communautaires, culturels et de loisirs (un peu partout sur le territoire).
- Conclure des ententes avec les commissions scolaires afin de partager les équipements.
- Abandonner le projet de grand complexe sportif au centre-ville de Gatineau.
- Développer le secteur du musée à des fins culturelles (animation et autres).
- Construire une salle de spectacles dans le secteur de Buckingham.
- Aménager des jardins communautaires.
- Bonifier les équipements de loisirs s'adressant aux jeunes.

## **Enjeu 5 : L'aménagement et l'accessibilité des parcs et espaces verts**

### **5.1 Pistes d'action identifiées lors des consultations du Plan stratégique :**

- Améliorer la qualité (aménagement paysagers, présence d'équipements récréatifs) et l'accessibilité (intégration aux milieux de vie) des parcs et espaces verts existants.
- Assurer l'aménagement de nouveaux parcs et espaces verts et l'embellissement du territoire municipal.
- Favoriser la proximité et l'accessibilité de multiples petits espaces verts aménagés et naturels dans les quartiers, particulièrement dans les secteurs les plus dépourvus de nature.
- Respecter la norme du 12 % (Plan vert du Canada) de terres protégées et aménagées en espaces verts pour le centre urbain.

### **5.2 Orientations et stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification:**

- Poursuivre le développement du réseau vert intégré et des sentiers récréatifs.
- Encourager la création d'espaces verts dans les zones de forte densité résidentielle.
- Développer des instruments (par cession, fondation, échange de terrain, etc.) qui permettront à la Ville d'acquérir des terrains stratégiquement situés pour augmenter le nombre d'espaces verts urbains, notamment sur les berges des rivières.
- Utiliser les berges des rivières et autres plans d'eau afin d'assurer une continuité des espaces verts.
- Développer un réseau de voies piétonnières accessibles pendant les quatre saisons et le réseau de voies cyclables facilitant le transport entre le lieu de résidence et le lieu de travail et au cœur des villages urbains.

### **5.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce :**

- Dépassez la norme visée de 12 % de superficie dédiée aux parcs et espaces verts.
- Établir une nouvelle norme visant l'aménagement d'un parc d'une superficie x pour x citoyens à x distance de marche d'un parc.
- Préserver les espaces naturels à l'état sauvage.
- Considérer le parc des Trembles comme un exemple d'aménagement à suivre dans l'ensemble de la Ville.
- Développer le concept de « réseau vert » plutôt que celui de « réseau de parcs ».
- Assurer l'accessibilité aux berges.
- Adopter une politique de protection des berges.
- Adopter une politique des parcs et jardins publics.
- Prolonger la piste cyclable jusqu'à Masson.

**Enjeu 5 : L'aménagement et l'accessibilité des parcs et espaces verts****5.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce (suite)**

- Aménager une piste cyclable en bordure de la rivière Blanche tout en conservant les possibilités de navigation.
- Compléter les aménagements du parc Maclaren à Buckingham.
- Aménager des parcs qui s'adressent à un ensemble de clientèles, pas seulement les enfants.
- Prendre en considération les besoins des personnes âgées lors de l'aménagement de parcs et d'espaces verts situés à proximité de complexes de condos s'adressant à cette clientèle.

**Enjeu 6 : L'encadrement des nouveaux projets résidentiels****6.1 Pistes d'action identifiées lors des consultations du Plan stratégique :**

- Appuyer les caractéristiques physico-spatiales des secteurs urbains et des quartiers par une réglementation de zonage et de construction rigoureusement différenciée.
- Atténuer le caractère distinct des quartiers par la recherche d'une harmonisation réglementaire poussée.
- Réglementer davantage les nouveaux projets immobiliers : exiger un dégagement minimal de 200 mètres le long des boulevards urbains et des autoroutes, établir un ratio bénéfices-coûts minimum, etc.
- Exiger, jusqu'à l'adoption du prochain schéma d'aménagement, la réalisation d'une étude d'impact environnemental pour tout nouveau projet de développement.

**6.2 Orientations et stratégies d'aménagement contenues dans les documents de planification :**

- Mettre l'emphasis sur le re-développement, c'est-à-dire l'utilisation ou la réutilisation des terrains vacants dans les zones urbanisées plutôt que sur le développement de nouvelles zones urbaines.
- Établir une politique de consolidation des secteurs urbanisés en favorisant la densification du milieu bâti et de mixité des usages dans le respect de la vocation des quartiers et du choix des citoyens de se localiser où ils veulent.
- Faire preuve de flexibilité dans la planification des ensembles résidentiels de manière à ce qu'ils puissent s'adapter aux exigences du marché.
- Prévoir, dans les frais de développement d'un projet, une portion réservée exclusivement pour le remplacement de logements détruits.

**6.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce :**

- Assurer la protection des arbres et des boisés.
- Adopter une politique de l'arbre.
- Interdire l'abattage d'arbres situés dans des espaces publics.
- Rendre illégal l'abattage excessif d'arbres par les promoteurs immobiliers et augmenter les amendes.
- Assurer la protection des milieux humides (marais).
- Mettre en œuvre une politique de l'arbre s'adressant autant aux promoteurs qu'aux citoyens.
- Adopter des réglementations d'urbanisme spécifiques à chacun des quartiers afin de respecter leur caractère distinct.

**Enjeu 6 : L'encadrement des nouveaux projets résidentiels****6.3 Pistes d'action identifiées lors de la rencontre d'amorce (suite)**

- Adopter des règlements plus sévères pour encadrer les projets de développement résidentiel afin d'assurer leur intégration dans les trames urbaines et les milieux naturels existants.
- Améliorer les communications entre les résidants et les promoteurs.
- Réduire les nuisances durant la construction de nouveaux projets.
- Aménager des trottoirs en bordure des collectrices dans les nouveaux secteurs résidentiels (éviter les fossés).
- Favoriser les constructions en maçonnerie (brique).
- Éviter la construction de masse (reproduction à l'infini d'un modèle unique de maison dans un même secteur).
- Privilégier la diversité des constructions et assurer leur harmonie dans chacun des secteurs de développement.
- Exiger des études d'impact environnemental et archéologique avant la construction de nouveaux projets résidentiels.
- Organiser des consultations publiques pour tout nouveau projet de développement, précédées d'avis dans les journaux.
- Geler le développement en attendant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme (contrôle intérimaire).

---

**ANNEXE 1**  
**BIBLIOGRAPHIE**

## BIBLIOGRAPHIE

- Ville de Gatineau, *Plan stratégique 2003-2007*, septembre 2003.
- Ville de Gatineau, Compilation des discussions tenues lors du Forum sur l'Avenir de Gatineau, document de référence, avril 2003.
- Ville de Gatineau, Compilation des pistes d'action identifiées lors des activités de participation et de consultation précédant le Forum sur l'Avenir, document de référence, mars 2003.
- Claude Sirois, section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau, *Sommaire des mémoires déposés à la Commission des choix stratégiques*, février 2003.
- Ville de Gatineau, Mémoires déposés à la Commission des choix stratégiques, décembre 2002.
- Ville de Buckingham, *Plan d'urbanisme*, octobre 2000.
- Communauté urbaine de l'Outaouais, *Schéma d'aménagement*, janvier 2000.
- Ville de Gatineau, *Plan d'urbanisme*, août 1999.
- Ville de Masson-Angers, *Plan d'urbanisme*, janvier 1992.
- Ville de Hull, *Plan d'urbanisme*, novembre 1990.
- Ville d'Aylmer, *Plan d'urbanisme*, septembre 1988.

**ANNEXE 2**

---

**LISTE DES PARTICIPANTS**

## LISTE DES PARTICIPANTS

Les personnes suivantes ont participé aux rencontres d'amorce :

- CARRIÈRE, Guy – Comité développement Secteur de Buckingham;
- DELAUNAY, Claudine – AGAPVG;
- ÉTHIER, Yves – Les Ami(e)s de la rivière Blanche;
- FORAN, Dennis – Centre Aydelu;
- GAGNON, Lynda – Association des citoyens du Manoir des Trembles;
- GIRARD, Guy – Association des résidents du district du Versant;
- GUITARD, Michèle – La Filature;
- LEFEBVRE, Jean – Association des résidents du parc Aylmer;
- LÉPINE, Sylvie, Association des citoyens du Manoir des Trembles;
- PARISIEN, Gisèle – Coop. de développement économique communautaire;
- PLOUFFE, Claude – Table des aînés et retraités de l'Outaouais;
- PRÉVOST, Michel – Société d'histoire de l'Outaouais;
- RENAUD-ELLIOTT, Hélène – Association des résidents du secteur Coop Garden;
- SAVARD, Emanuel – Développement Vieux Hull;
- SCHNUBB, Pierre – Société d'histoire de Buckingham.

**ANNEXE 3**

---

**LISTE DES PERSONNES INVITÉES**

## LISTE DES PERSONNES INVITÉES

Les personnes suivantes ont reçu une invitation à participer aux rencontres d'amorce :

- ARRUDE, Jean - Centre communautaire Portugais les amis unis;
- BOIVIN, Claudette - Solidarité Gatineau Ouest;
- CASS-BEGGS, Dunkin - Comité des résidants de l'île de Hull;
- DELAUNAY, Claudine – AGAPVG;
- DESNOYERS, Luc - Comité de vie de quartier Le Moulin des Pionniers;
- ÉTHIER, Yves – Les Ami(e)s de la rivière Blanche;
- FERLAND, Jacques - École du Sacré-Cœur;
- FORAN, Dennis – Centre Aydelu;
- GARCEAU, Gilles - Association des résidants du Vieux-Aylmer;
- GIRARD, Guy – Association des résidents du district du Versant;
- GUITARD, Michèle – La Filature;
- KINGSBURY, Henri - Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais;
- La Pointe aux Jeunes;
- LALONDE, Normand - Conseil d'établissement École Le Petit Prince;
- LAPRADE, Marc – Comité développement Secteur de Buckingham;
- LEBLANC, Guy - APICA;
- LEFEBVRE, Jean – Association des résidants du parc Aylmer;
- LÉPINE, Sylvie, Association des citoyens du Manoir des Trembles;
- LESSARD, Léo - Comité Loisirs St-Jean-Bosco;

- MALTAIS, Éric - AGAP;
- MIRON, Berthe – Table des aînés et retraités de l'Outaouais;
- OUELLET, Jean-Yves - Corporation des aînés de la cabane en bois rond;
- PAGE, Enid - Association du patrimoine d'Aylmer;
- PARISIEN, Gisèle – Coop. de développement économique communautaire;
- PILON, Alain - Association des résidants du Plateau;
- PRÉVOST, Michel – Société d'histoire de l'Outaouais;
- RENAUD-ELLIOTT, Hélène – Association des résidants du secteur Coop Garden;
- SAVARD, Emanuel – Développement Vieux Hull;
- SCHNUBB, Pierre – Société d'histoire de Buckingham;
- ST-JEAN, Francine - Carrefour Jeunesse Emploi Papineau.